



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 3

Convocation : 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme Marie-Anne DEJARDIN donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme PAJOT Christine.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Mme BATAILLE Anne a été nommée secrétaire de séance.

**015 / 2023 - OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire propose le budget primitif annexe eau et assainissement pour l'année 2023 décomposé comme ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230404-0152023-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	339 674,95 €	315 000,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	24 674,95 €
TOTAL	339 674,95 €	339 674,95 €

SECTION INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	552 246,15 €	294 957,06 €
Restes à réaliser	37 987,19 €	61 975,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	0,00 €	233 301,28 €
TOTAL	590 233,34 €	590 233,34 €

TOTAL BUDGET	929 908,29 €	929 908,29 €
---------------------	---------------------	---------------------

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

- ✚ ADOPTER le budget primitif 2023 annexe eau et assainissement ;
- ✚ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 6 avril 2023

Le Maire,
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230404-0152023-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023